

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 10

Présents : 7

Votants : 8

DELIBERATION N°DCM20221102_3

OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 70.000 € AUPRES DU CREDIT MUTUEL POUR FINANCER LE PROGRAMME DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE CASERNE DE SAPEURS-POMPIERS EN CANTINE SCOLAIRE

L'an deux mil vingt-deux et le deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David DESPAX, Maire.

Date de la convocation : 20/10/2022

PRESENTS : M. David DESPAX, maire ; M. Saïd MOURTADA, premier adjoint ; Mme Amandine LOPEZ, deuxième adjointe ; M. Corentin AYGLON, troisième adjoint ; Mmes Sophie VANNEREAU et Bernadette FRANCES, Conseillères municipales ; M. Jean-Luc TIXIER, Conseiller municipal.

ABSENTS EXCUSES : Mme Claudine HUGUET, Conseillère municipale qui a donné procuration à M. Jean-Luc TIXIER, Conseiller municipal ; Mrs Damien PETIT et Florian CHANET, Conseillers municipaux.

Mme Amandine LOPEZ a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un emprunt de 70.000,00 € a été inscrit au budget primitif 2022 pour contribuer au financement du programme de réhabilitation de l'ancienne caserne de sapeurs-pompiers volontaires en cantine scolaire. Trois organismes bancaires ont été consultés, la CAISSE D'EPARGNE, le CREDIT AGRICOLE et le CREDIT MUTUEL.

Monsieur le Maire présente un comparatif de leurs offres pour des emprunts d'une durée de 10 et 15 ans avec un mode de remboursement à échéances constantes ou non.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✧ décide de souscrire un emprunt auprès du CREDIT MUTUEL (59 bis, boulevard Lafayette 63000 CLERMONT-FERRAND) aux conditions suivantes :

- Montant : 70.000,00 €
- Durée : 10 ans
- Taux : 2,40% fixe
- Disponibilité des fonds : dès signature du contrat et au plus tard le 28 février 2023
- Frais de dossier : 150,00 €
- Remboursement par trimestrialités constantes en capital et en intérêts : 1.973,61 €
- ✧ autorise Monsieur le Maire ou son premier adjoint, à signer le contrat avec le CREDIT MUTUEL.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 3 novembre 2022

SIGNE ELECTRONIQUEMENT PAR LE MAIRE

David DESPAX

